

RAPPORT ANNUEL CONJOINT
**COMMISSION
DE LA FRONTIÈRE
INTERNATIONALE**
ÉTATS-UNIS ET CANADA

2022



Photographie de couverture:

Situé dans la chaîne de montagnes des Cascades, dans la section frontalière du 49^e parallèle (WA/BC), la borne frontalière 53 se situe entre les sommets American Border Canadian Border. Les sommets sœurs de cette montagne sont reliés par une crête où cette borne original en bronze moulé en 3 pièces, placé dans une petite base en béton, a été établi sur la frontière lors des opérations d'arpentage de 1908. De son emplacement éloigné, malgré des chutes de pierres de la paroi juste au nord, cette borne a résistée aux hivers rigoureux et reste encore en bon état aujourd'hui.



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAINE EXÉCUTIF	2
INTRODUCTION	3
Le mandat des Commissaires.....	3
ACTIVITÉS D'ENTRETIEN	4
Section 3: Ligne Nord (ME/N-B).....	5
Section 4: Rivière Saint-Jean (ME/N-B).....	5
Section 5: Rivière Saint-François (ME/QC).....	5
Section 8: Hautes terres, section N.-E. (ME/QC).....	6
Section 9: Hautes terres, section S.-O. (ME/QC).....	6
Section 10: Rivière Hall (NH/QC).....	7
Sections 11 et 12: Ligne Ouest (VT, NY/QC).....	7
Section 15: Lac Érié, rivières Détroit et Saint Clair (MI/ON).....	8
Section 20: 49e parallèle (ND, MN/MB).....	9
Section 23: 49e parallèle (Rivière Similkameen à la rivière West Kootenay) (ID, WA/BC).....	9
Section 24: 49 ^e parallèle (Valley du Columbia à la rivière Similkameen) (WA/BC).....	10
Section 25: 49e parallèle (Pacifique à la vallée du Columbia) (WA/BC).....	10
ACTIVITÉS DES COMMISSAIRES	11
Inspections sur le terrain.....	11
Réunion des Commissaires.....	11
SUJETS RÉGLEMENTAIRES	12
RAPPORT SUR LES DÉPENSES COMPARABLES	12
COMMISSAIRES DE LA CFI	15
DÉPARTS À LA RETRAITE	16
AVIS DE DÉCÈS	17
ATTESTATION	18
ANNEXE A – DÉTAIL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ARPENTAGE	19
ANNEXE B – RÉSUMÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ARPENTAGE	41
ANNEXE C – BORNES IMPLANTÉES	44

SOMMAINE EXÉCUTIF

La Commission

La Commission de la frontière internationale (CFI) est une organisation mixte formée de deux Commissaires dûment nommés par les États-Unis et le Canada pour maintenir une ligne frontalière efficace entre les deux pays, en vertu des dispositions du traité de 1925. La CFI assure l'entretien et l'intégrité d'une ligne frontalière bien définie qui contribue à la sécurité et la prospérité mutuelles des citoyens des deux pays.

Structure

La Commission est composée de deux sections, chacune étant sous la direction de son Commissaire respectif. Chaque section dispose de son propre personnel, équipement et budget. Les travaux d'entretien sont partagés de façon équitable entre les deux sections, selon un plan à long terme révisé périodiquement.

Ce que nous faisons

Pour remplir son mandat, la CFI réalise des inspections routinières, répare ou remplace les bornes frontières endommagées, implante de nouvelles bornes afin d'améliorer la délimitation de la frontière. Par ailleurs, elle entretient les éclaircies à travers bois et forêts et garde les coordonnées frontalières à jour en procédant à des levés additionnels au besoin.

Réalisations

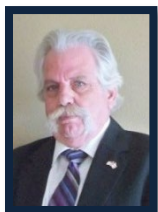
En 2022, nous avons axé nos efforts sur les catégories suivantes : dégagement de l'éclaircie (Rivière Saint-François, Hautes terres section N.-E. et le 49^e parallèle), l'inspection, l'entretien des bornes et/ou l'arpentage (Ligne Nord, Rivière Saint-Jean, Rivière Saint-François, Hautes terres section N.-E., Hautes terres section S.-O., Rivière Hall, Ligne Ouest, Lac Érié, rivières Détroit et Saint Clair et le 49^e parallèle). Ces projets ont été entrepris soit par la section américaine ou canadienne.

Mesurer la réussite

La Commission est heureuse d'annoncer que les travaux d'entretien de la frontière concordent avec son plan d'entretien sur 15 ans et que l'état de la frontière satisfait aux exigences des deux pays.

Les Commissaires

Kyle K. Hipsley est un employé de longue date de la Commission et est Commissaire pour la section des États-Unis depuis 2014. Jean L. Gagnon a été nommé Commissaire et Arpenteur Général du Canada en 2017.



Kyle K. Hipsley, Commissaire pour les États-Unis



Jean Gagnon, Commissaire pour le Canada

INTRODUCTION

La frontière entre le Canada et les États-Unis a été définie et ajustée au moyen d'une série de vingt-six traités, conventions, protocoles, décisions et ordonnances à commencer par le *Traité de Versailles* de 1783 jusqu'au *Traité sur la frontière internationale* de 1925. En 1794, les premiers Commissaires ont été nommés pour résoudre les ambiguïtés concernant l'emplacement exact de la frontière. La tradition consistant à nommer des Commissaires pour résoudre des questions précises s'est perpétuée jusqu'à ce que, dans le Traité de 1925, les postes deviennent permanents et que les Commissaires soient chargés de l'entretien continu de la frontière.

Le mandat des Commissaires

Le Traité de 1925 énonce les responsabilités des Commissaires:

1. Inspecter les diverses sections de la ligne frontalière entre le Dominion du Canada et les États-Unis et entre le Dominion du Canada et l'Alaska aux moments qu'ils jugent nécessaires;
2. Réparer toutes les bornes et bouées endommagées;
3. Déplacer et reconstruire les bornes détruites;
4. Débroussailler l'éclaircie de la frontière;
5. Déplacer les bornes frontières vers de nouveaux sites et établir les bornes et bouées supplémentaires qu'ils jugent souhaitables;
6. Maintenir en tout temps une ligne de démarcation efficace entre le Dominion du Canada et les États-Unis;
7. Déterminer l'emplacement de tout point de ligne frontalière qui pourrait s'avérer nécessaire pour régler toute question qui pourrait surgir entre les deux gouvernements.

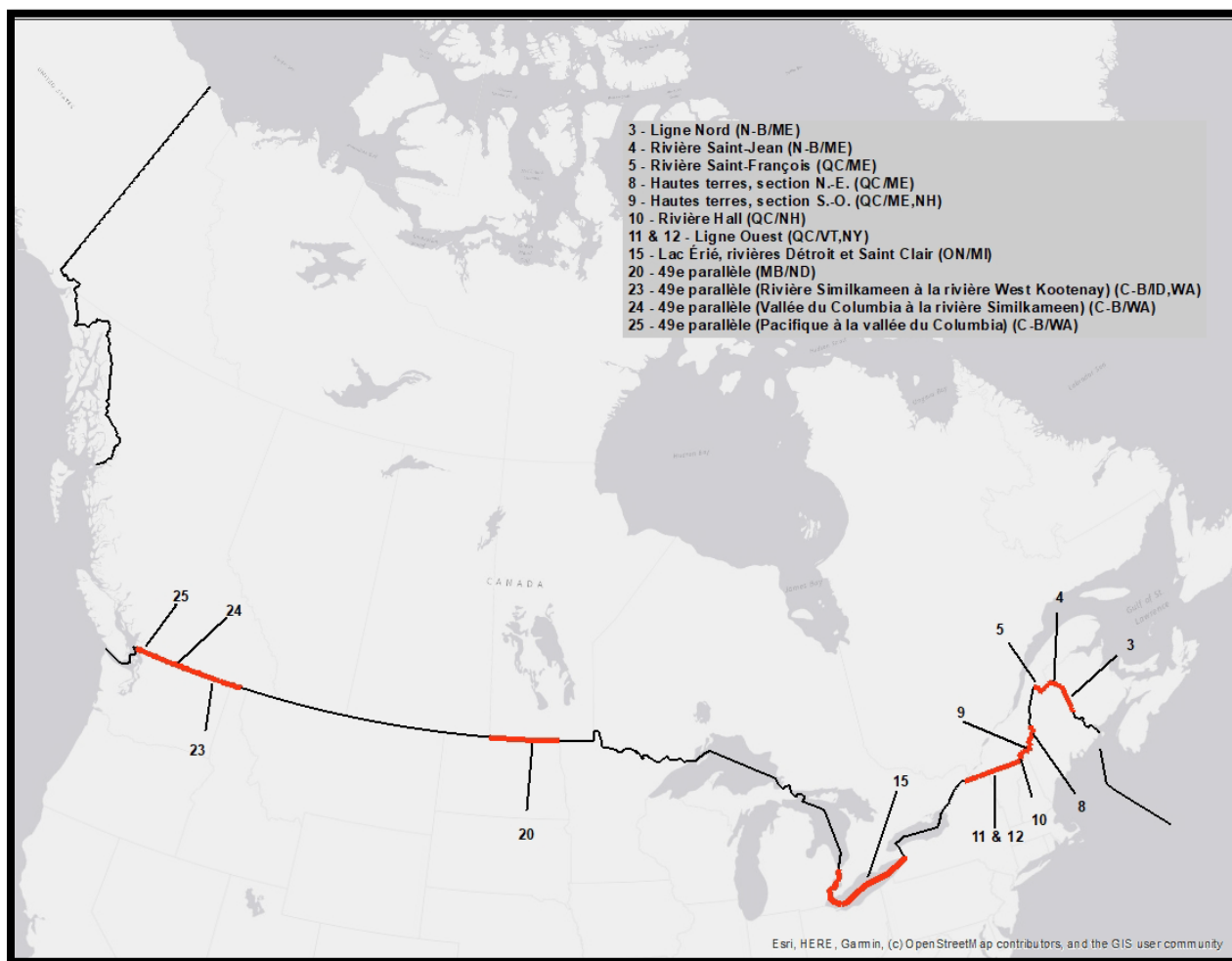
Les Commissaires furent en outre chargés de soumettre de temps à autre à leurs gouvernements respectifs, au moins une fois par année civile, un rapport conjoint contenant un relevé des inspections effectuées, les bornes et les bouées réparées, relocalisées, reconstruites, déplacées et établies ainsi que le kilométrage et l'emplacement des éclaircies ouvertes. Le rapport doit contenir des plans et tableaux certifiés et signés par les Commissaires fournissant l'emplacement et la position géodésique de toutes les bornes déplacées et de toutes les autres bornes établies au cours de l'année, ainsi que toute autre information nécessaire pour que les cartes et les registres des frontières soient révisés avec exactitude.

Le présent document est le 98^e rapport annuel conjoint des Commissaires présentés à leurs gouvernements respectifs sur l'état de la frontière canado-américaine.

ACTIVITÉS D'ENTRETIEN

Afin d'assurer une gestion efficace des activités, la frontière est divisée en 30 sections numérotées dont chacune présente des caractéristiques topographiques similaires. Les activités sont guidées par un plan d'entretien de 15 ans qui permet de couvrir toute la longueur de la frontière. Les opérations terrain, en 2022, se sont déroulées entre avril et octobre où des équipes des États-Unis et du Canada ont mené à terme des projets sur 12 sections de la frontière. Chacun de ces projets est présenté d'est en ouest dans la carte ci-bas.

Carte des projets de 2022



Section 3: Ligne Nord (ME/N-B)

Entretien des bornes frontalières

La Ligne Nord commence à la source de la rivière Sainte-Croix et parcourt dans une direction Nord, approximativement 125km (78mi) jusqu'à son intersection avec la rivière Saint-Jean qui sépare le Nouveau-Brunswick et le Maine. S'étendant entre des fermes et des forêts, la croissance rapide de la végétation sur cette section de la frontière implique des besoins d'entretien fréquent. Une équipe Américaine du bureau régional de l'Est a restauré deux bornes frontalières dans la partie sud de cette section.

Section 4: Rivière Saint-Jean (ME/N-B)

Inspection des bornes de référence et arpentage

La section la rivière Saint-Jean est une frontière maritime de 115 km (72 mi) qui suit le fleuve à partir de la ligne nord et se déplace vers l'ouest jusqu'à l'embouchure de la rivière Saint-François. Le long de chaque rive se trouvent de petites villes et des propriétés rurales où une variété de bornes de référence est utilisée pour localiser les 230 points d'inflexion qui représentent la frontière. L'inspection et l'arpentage des bornes de référence se poursuivent dans le but de recalculer les coordonnées de ces points dans un système de référence moderne.

Cette année, une équipe a inspecté 20 bornes de référence restantes du côté canadien dont 17 sont en bon état, 2 nécessiteront des réparations et 1 a été retrouvée détruite. L'inspection a commencé sur trois îles où des bornes de référence étaient initialement installées, mais une seule a été retrouvée. Les travaux d'arpentage se sont poursuivis à la suite de la saison dernière et la position des bornes de référence retrouvées du côté canadien a été intégrées au réseau d'arpentage.



La borne de référence C-80 de la rivière Saint-Jean est utilisée afin de localiser la position des points d'inflexion de la frontière dans la rivière. (NB)

Section 5: Rivière Saint-François (ME/QC)

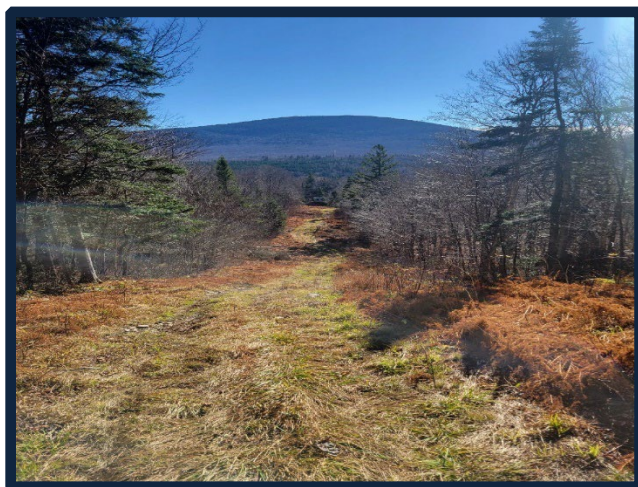
Inspection des bornes de référence et dégagement de l'éclaircie

À partir de la rivière Saint-Jean, la frontière monte la rivière Saint-François sur 70 km (44 mi) jusqu'à ce qu'elle atteigne sa source au lac Pohénégamook. Sur une grande partie de sa longueur, la rivière traverse des forêts denses du côté américain et des terres agricoles du côté canadien, et a tendance à faire des méandres et à changer de cours. Ce qui était autrefois une frontière suivant le centre du cours d'eau présente maintenant de longs tronçons où la rivière a dévié, laissant la frontière sur la terre ferme. Les 485 points d'inflexion de la frontière le long de la rivière Saint-François sont présentement référencés par 122 bornes de référence.

Cette année, l'inspection de l'érosion des rives et des bornes de référence a été complétée. Au total, 309 repères frontaliers ont été inspectés, dont 158 sont des bornes de référence, 91 sont des repères d'alignement et 60 sont des bornes frontalières. Aussi, environ 4,8 km (3 mi) de l'éclaircie ont été dégagés.

Section 8: Hautes terres, section N.-E. (ME/QC)

Inspection des bornes frontalières, arpentage et dégagement de l'éclaircie



Opération de dégagement de l'éclaircie dans les Hautes terres, section N.-E. (ME/QC)

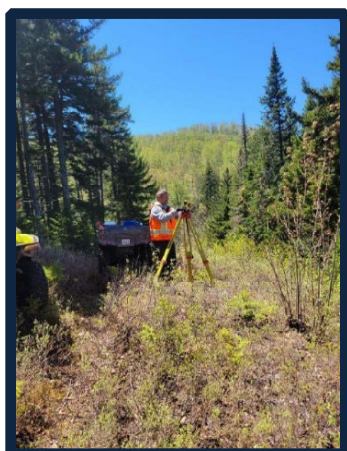
Les sections des Hautes terres sont parmi les zones de la frontière les plus difficiles à entretenir. Elles commencent à l'extrémité du bras Sud-Ouest de la rivière Saint-Jean, près du Petit Lac Saint-Jean, jusqu'à la rivière Hall. Cette frontière sinueuse suit les crêtes des montagnes qui divisent les bassins versants du Saint-Laurent et de la côte atlantique. Certaines des montagnes des Hautes terres s'élèvent jusqu'à 1 200 m (3 900 pi), sont fortement boisées et éloignées de la civilisation. L'un des plus grands défis de la section est de localiser plus de 1 660 bornes situées entre les bornes frontalières 314 et 405, la majorité d'entre elles étant des disques

situés au niveau du sol ou légèrement en dessous.

Cette année, un contrat de coupe a été réalisé afin de dégager tous les arbustes et branches sur 125,2 km (77,8 mi) afin de maintenir l'éclaircie de la frontière. Aussi, 115 bornes frontalières ont été inspectées, 5 ont été réparées et 105 ont été localisées.

Section 9: Hautes terres, section S.-O. (ME/QC)

Inspection et entretien des bornes frontalières et arpentage



Arpentage dans les Hautes terres, section S.-O. (ME/QC)

La section sud-ouest de la section des Hautes terres est une continuation de la section nord-est. L'un des plus grands défis de cette section est de localiser plus de 1 800 bornes frontalières, la majorité d'entre elles étant des disques situés au niveau du sol ou légèrement en dessous. Le terrain montagneux et difficile d'accès en fait l'une des sections les plus accidentées sur laquelle travailler.

Cette année, 189 bornes frontalières ont été inspectées dont 10 n'ont pas été retrouvées, 2 ont été rétablies et 59 ont été localisées.

Le nombre de véhicules récréatifs accédant à la frontière et causant des dommages aux bornes frontalières a augmenté ces dernières années. Cet été, une équipe a placé des de la signalisation (Carsonite) de chaque côté des bornes 502 à 507 afin de les rendre plus évidentes aux yeux des utilisateurs de véhicules récréatifs.



Signalisation installée pour protéger la borne des véhicules récréatifs. (ME/QC)

Section 10: Rivière Hall (NH/QC)

Inspection des bornes frontalières



RM 509, borne de type obélisque enterrée dans des conditions marécageuses. (NH/QC)

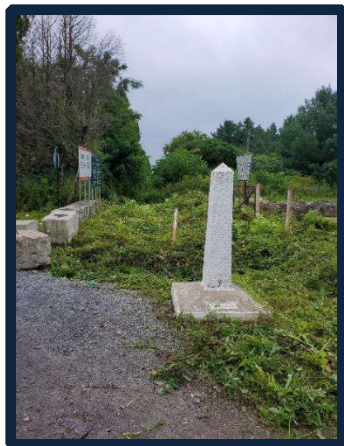
À partir de la section sud-ouest des Hautes terres, la frontière suit les 44 km (27.5 mi) de la rivière Hall à travers une forêt dense jusqu'à son croisement avec le 45e parallèle également appelée Ligne Ouest. Vers la fin de la section, la rivière passe par des terres agricoles, où son cours a tendance à changer au gré des crues. Par conséquent, à de nombreux endroits où la frontière suivait autrefois la rivière, elle traverse maintenant la terre ferme. Avec le déplacement graduel de la rivière, certaines bornes ont été implantées sur la terre ferme pour marquer les points d'inflexion de son ancien parcours.

Cette année, le but de ce projet était d'inspecter les 56 bornes de référence qui positionnent les points d'inflexion dans l'eau. Seuls 36 bornes ont été trouvées en bon état, 12 étaient en état passable ou mauvais, 1 a été détruite et les 7 restants n'ont pas été retrouvés.

Sections 11 et 12: Ligne Ouest (VT, NY/QC)

Inspection et entretien des bornes frontalières et arpentage

La frontière du 45e parallèle, ou Ligne Ouest, de la rivière Hall au fleuve Saint-Laurent, divise les terres agricoles fertiles dans le sud du Québec et le nord du Vermont et de New York. De nombreuses parties de cette région ont été colonisées avant toute tentative de définition de la frontière. La limite remonte à avant la guerre d'Indépendance et, à l'origine, n'était qu'une ligne tirée à la boussole dans le but d'établir la frontière entre deux colonies britanniques. En retraçant la limite originale, de nombreuses déviations



Dégagement de l'éclaircie à la borne frontalière 660, ch. Roxham (NY/QC)

ont été rencontrées et elle s'écarte considérablement du 45^e parallèle. Sur une distance de 105 km (65 mi) et marqué par 160 bornes, la frontière traverse des terres agricoles et des forêts dispersées, un cimetière, ainsi que des villages et de nombreux bâtiments. Même si certains de ces bâtiments qui se situe sur la frontière sont abandonnés, les propriétaires demandent toujours l'autorisation d'entretenir leurs structures. Aussi, de nombreuses routes traversent et longent la frontière ce qui permet un accès facile aux opérations d'entretien, mais en contrepartie, une surveillance et un trafic intense en font une partie sensible et importante de la frontière internationale.

Cette année, une équipe a inspecté 144 bornes frontalières le long de cette section, 8 ont été réparées ou renouvelées et 5 ont été peintes. L'équipe a également dégagé une petite partie de l'éclaircie sur le chemin Roxham et installé de la signalisation (Carsonite) pour mieux indiquer l'emplacement de la frontière. Des travaux d'entretien seront nécessaires dans la partie ouest de cette section, où au moins 10 bornes frontalières ont été retrouvées en mauvais état.

Section 15: Lac Érié, rivières Détroit et Saint Clair (MI/ON)

Inspection et entretien des bornes frontalières

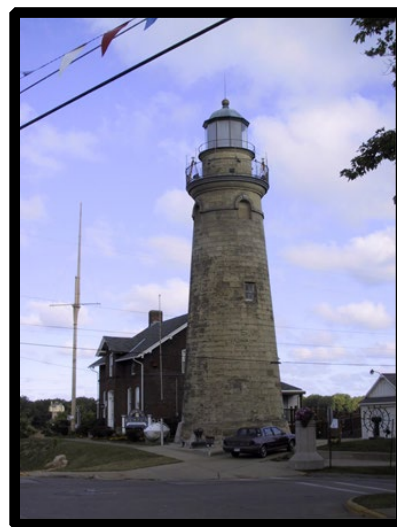
Il s'agit d'une section de la frontière qui fait partie du système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, entre le lac Érié et le lac Huron. D'une longueur de 140 km (87 mi) elle est défini par 54 points d'inflexion référencés par 58 bornes de référence situées sur les côtes. Les huit points d'inflexion traversant le lac Érié sont référencés



Borne de référence typique en forme de dome (MI/ON)

par 11 phares, dont beaucoup appartiennent désormais à des propriétaires privés. La rivière Détroit et le lac Saint Clair ont été arpentées pour la première fois par la Commission internationale des voies navigables de 1909 à 1913. Depuis ce temps, de nombreux développements industriels et résidentiels ont perturbé les bornes de référence d'origine.

L'inspection de cette année a permis de retrouver 47 bornes de référence, dont 2 avaient été renouvelés lors d'une visite précédente. Des réparations mineures ont été apportées à une borne et 28 ont été peintes.



Phare du port de Fairport (OH)

Section 20: 49e parallèle (ND, MN/MB)

Inspection et entretien des bornes frontalières et dégagement de l'éclaircie

La section de la frontière du Dakota du Nord et du Manitoba s'étend sur 300 km (186 mi) et est matérialisée par 165 bornes frontalières. La majeure partie de la frontière traverse une prairie, interrompue par deux petites chaînes de montagnes: les collines Pembina; couvertes de forêt sur 19 km (12 mi), tandis que les monts Turtle sont boisés sur 56 km (35 mi). Une éclaircie de 6 m de large est maintenue à travers ces zones boisées.



Cette année, une équipe de la commission a effectué l'inspection de 49 bornes frontalières dont 6 ont été renouvelées et 42 ont été remplacées: les bornes cylindriques intermédiaires sont remplacées par des obélisques en acier inoxydable. L'équipe a également dégagé 1,6 km (1 mi) d'éclaircie entre les bornes frontalières 788 et 789. En juillet, les commissaires se sont rendus sur le terrain afin d'inspecter la progression des travaux.

Localisation de la borne frontalière de forme cylindrique 778A avant d'être remplacée par un obélisque en acier inoxydable. (ND/MN)

Section 23: 49e parallèle (Rivière Similkameen à la rivière West Kootenay) (ID, WA/BC)

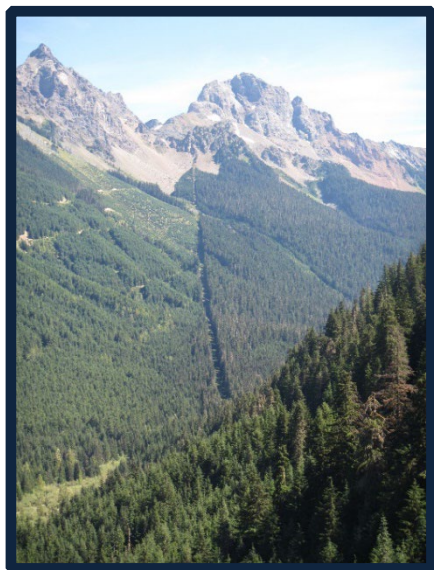
Dégagement de l'éclaircie

Cette section de la frontière entre l'Idaho, l'État de Washington et la Colombie-Britannique, traverse plusieurs chaînes de montagnes majoritairement boisées. La section d'une longueur de 235 km (145 mi) est marquée par 97 bornes frontalières et une éclaircie de 6m de large. En suivant la frontière vers l'ouest depuis Grand Forks, à travers la vallée de l'Okanogan, les conditions sont difficiles et les usages agricoles, commerciaux et miniers se sont développé considérablement ces dernières années.

Cette année, un contrat de dégagement de l'éclaircie a été émis à l'est du lac Osoyoos, entre les bornes frontalières 132 et 164, sur une longueur de 58 km (36 mi). Ce contrat sera complété au cours de la saison 2023.

Section 24: 49^e parallèle (Valley du Columbia à la rivière Similkameen) (WA/BC)

Dégagement de l'éclaircie



Dégagement de l'éclaircie dans la chaîne de montagnes des Cascades. (WA/BC)

Cette section de la frontière, entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique présente l'une des sections des plus difficiles à entretenir. Les montagnes sont abruptes et densément boisées avec une seule route traversant la frontière. La section mesure 170 km (106 mi) et est marquée par 67 bornes frontalières et une éclaircie d'une largeur de 6 m.

Après plusieurs années de recherche d'offres concurrentielles pour dégager l'intégralité de l'éclaircie, le contrat a été réécrit pour se concentrer sur des segments spécifiques de la vallée où la majeure partie des efforts est nécessaire. Un contrat de dégagement de l'éclaircie a été attribué entre les bornes frontalières 44A et 59, pour un total de 39 km (24,2 mi). Ceci représente la moitié de la distance pour terminer le dégagement de l'éclaircie pour cette zone jusqu'au monument 71 sur les rives du lac Ross.

Section 25: 49^e parallèle (Pacifique à la vallée du Columbia) (WA/BC)

Inspection et entretien des bornes frontalières et dégagement de l'éclaircie



Borne frontalière 3AA1 établie sur la péninsule de la Pointe Roberts. (WS/BC)

Cette section est la dernière sur le 49^e parallèle, entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique. La frontière traverse la vallée du Fraser qui est un territoire agricole densément peuplée et dynamique. La forte croissance de la végétation et le développement soutenu en font une zone d'importance pour la Commission. La majorité de la frontière est parallèle à la 0^{ème} avenue, ce qui permet de garder l'éclaircie libre d'empiétements. La frontière traverse ensuite la baie de Boundary et la Pointe Roberts jusqu'à la borne frontalière terminus 0 sur la rive du détroit de Géorgie.

Cette année, l'inspection s'est portée sur les bornes frontalières de 0 à 38. Au total, 88 bornes ont été retrouvées, dégagées de végétation et peintes. 2 d'entre elles ont nécessité des réparations. De plus, deux bornes frontalières intermédiaires ont été établies sur la péninsule de la Pointe Roberts, à l'endroit où un nouveau lotissement résidentiel Canadien longe la frontière.

ACTIVITÉS DES COMMISSAIRES

Inspections sur le terrain



Le commissaire américain Kyle Hipsley et le commissaire canadien Jean Gagnon au monument commémoratif de Peace Garden. (ND/MN)

Hautes-Terres, cependant une visite de Mathieu Fortin, gestionnaire de la section canadienne, a eu lieu en septembre pour inspecter l'avancement des travaux.

Les inspections sur le terrain des commissaires leur donnent l'occasion de voir en personne les projets menés par la Commission. Il est coutume que les commissaires rendent visite à une équipe américaine et canadienne pendant la saison estivale.

Cette saison, le commissaire américain Kyle Hipsley et le commissaire canadien Jean Gagnon se sont rendus au Dakota du Nord et au Manitoba pour rendre visite à une équipe américaine afin d'inspecter le remplacement des bornes intermédiaires par des bornes en acier inoxydable.

Le commissaire Gagnon n'a pas pu se joindre à l'équipe canadienne travaillant dans les

Réunion des Commissaires

Les commissaires canadien et américain se sont réunis deux fois au cours de l'année pour examiner l'état des projets, approuver les projets à venir et approuver les dépenses comparables. Tout nouveau problème est porté à leur attention et documenté. La réunion du printemps a eu lieu en avril, à Washington, DC et la deuxième réunion a eu lieu en novembre, à Ottawa, en Ontario, où chaque section a présenté les projets réalisés au cours de la saison. Des discussions supplémentaires sont en cours concernant les tâches suivantes :

- Empiètements répertoriés dans l'éclaircie.
- L'élaboration de normes d'arpentage et de démarcation de la frontière le long des cours d'eau.
- Politique sur les clôtures existantes lorsque les propriétaires souhaitent les réparer ou les remplacer.
- Politique en ce qui concerne les maisons transfrontalières qui intègre les décisions antérieures de la Commission.
- Un effort concerté pour mettre à jour les coordonnées de la frontière dans un datum moderne.
- Mise à jour du site internet de la commission et disponibilité des fichiers numériques.

SUJETS RÉGLEMENTAIRES

La Commission surveille la construction de tous les ouvrages situés à moins de 3 m (10 pi) de la frontière. Ainsi, toute construction – qu’il s’agisse d’un fossé, d’un bâtiment, d’une structure de surface ou souterraine (téléphone, câble, ligne électrique, gazoduc), ou autre – doit au préalable être autorisée par la Commission. Voici une liste des points réglementaires abordés par la Commission en 2022 :

- Section 17: La requête pour la reconstruction du tablier du pont de la rivière Pigeon a été reçue en septembre. Deux bornes de référence (RM1356-64 et RM 1357-64) seront détruites lors de ces travaux. Après examen du dossier soumis, une lettre d’approbation des commissaires a été transmise le 9 novembre 2022.

Tout au long de l’année, de nombreuses demandes sont acheminées aux différents bureaux de la Commission. Certaines de ces demandes sont examinées et documentées mais ne nécessitent pas de lettre d’autorisation des commissaires. En 2022, la Commission a traité 12 autres demandes qui n’ont pas nécessité d’autorisation.

RAPPORT SUR LES DÉPENSES COMPARABLES

Le présent rapport fait état du montant total dépensé par les deux sections de la Commission en date du 31 mars 2022 pour l’entretien de la ligne frontalière en vertu de l’article IV du *Traité de Washington de 1925*.

Le total cumulé représente les dépenses totales de chaque section depuis 1925 pour les dépenses réputées comparables. Les dépenses comparables font l’objet d’un accord entre les deux Commissaires quant à l’interprétation de l’article IV du *Traité de 1925* et cet accord est révisé régulièrement. L’accord courant est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1999. En vertu de cet accord, et conformément au traité, les dépenses n’incluent pas le salaire ni les dépenses du Commissaire et de ses assistants, ce qui comprend le personnel administratif, c’est-à-dire le personnel permanent de chaque section. En conséquence, le présent rapport des dépenses ne constitue pas un état financier proprement dit, car il ne comprend pas toutes les dépenses engagées par chaque section.

L’objectif de la compilation de dépenses cumulées depuis les origines de la Commission sert à démontrer que les efforts des deux gouvernements sont partagés de manière égale.

Étant donné que l’exercice de chaque pays couvre deux années civiles, le rapport des dépenses divisibles ne reflète pas toujours tous les coûts associés aux projets de l’année en cours et présente certains coûts associés à des projets des années précédentes.

Les dépenses sont comptabilisées dans la monnaie respective de chaque pays.

Extrait des dépenses comparables au 31 mars 2022



International
Boundary
Commission



Commission
de la frontière
internationale



CERTIFIED STATEMENT OF COMPARATIVE EXPENDITURES

MADE BY
THE UNITED STATES AND CANADA
JOINTLY INCURRED BY THE COMMISSIONERS IN
MAINTAINING THE DEMARCATION OF THE BOUNDARY LINE
IN ACCORDANCE WITH THE PROVISIONS OF
THE TREATY OF 1925, AS OF MARCH 31, 2022

	United States (USD)	Canada (CAD)
Total to March 31, 2021	28,537,943.25 \$	28,966,841.92 \$
<u>Projects from April 1, 2021 to March 31, 2022</u>		
Section 13 - St-Lawrence River (ON/NY): Reference Mon maintenance RM 7-59 to RM 88		10,124.98 \$
Section 14 - Lake Ontario and Niagara River (ON/NY): Reference monument maintenance and inspection from RM 1-41 to RM 35-41 Continued from 2020, US shore maintained.		12,457.26 \$
Section 11 - West line (QC/VT): Project 202119004 Monument maintenance and various issues addressed.		54,640.90 \$
Section 8 - Highlands N.E. (QC/ME) and Section 9 - Highlands S.W. (QC/ME): Project 202119002: Obelisks type Monuments along Highlands N.E. section (MON 323 TO 398).		194,338.63 \$
Section 4 - Saint John River (NB/ME): inspection and field survey on the Canadian shore of the section, from RMC-1 to RMC-40.		93,304.08 \$
Section 8 - Highlands N.E. (QC/ME) and Section 9 - Highlands S.W. (QC/ME): Project 202119007: Secondary Monument inspection and maintenance (MON 340.5 to 369.2).		117,774.53 \$
Section 6 - Southwest and South lines : Vista clearing contract, 134.5 km (84.1 mi.) cleared from monument 178 to 308. Contract price \$294,894: \$2192.52 / km or \$3506.47 / mi (MON 178 to MON 308)		305,947.19 \$
Section 25 - 49th Parallel (Pacific to Columbia Valley) : Inspection, maintenance and monitoring along the Columbia Valley and Point- Roberts (MON 0 to MON 42).		40,202.84 \$
Section 3 - North Line (ME/NB): ERFO GJH-01-21 Monument Maintenance for south half of section (Mon1 to Mon 49)	167,561.79 \$	
Section 4 - St John River (ME/NB): ERFO GJH-02-21 Reference Monument Recovery (TP 1 - TP 230)	28,493.29 \$	

United States Section
1717 H Street, N.W.
Suite 845
Washington, DC
20006 U.S.A.

Tel: (202) 736-9100
Fax: (202) 632-2008

Canadian Section
588 Booth Street
Suite 210
Ottawa (Ontario)
K1A 0Y7 Canada

Tel/Tél: (613) 992-1294
Fax/Télécopieur: (613) 947-1337

**Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022**

Section 19,20 - 49th Parallel (ND,MN/MB): CRFO BCC-01-21 Monument Maintenance, Vista Clearing, Surveys (Mon 723 - Mon 908A)	97,061.95 \$
Section 20 - 49th Parallel (ND/MB): IBC-02-21 Vista clearing contract for Turtle Mountains (Mon 695C - Mon 719) totaling 33.17 mi / 53.38 km	102,827.00 \$
Section 21 - 49th Parallel (MT,ND/AB,SK,MB): WRFO KWB-01-21 Monument Maintenance and Surveys (Mon 341 - Mon 364), Special request for line marking (Mon 564A - Mon 564B)	182,883.34 \$
Section 23 - 49th Parallel (WA/BC): WRFO KWB-02-21 Install new monument, surveys, and vista clearing (Mon 116 - Mon 117B)	16,523.55 \$
Section 25 - 49th Parallel (WA/BC): IBC-01-21 Range Mark inspection and maintenance contracts for west side of Point Roberts and across Boundary Bay	310,900.00 \$
Section 27 - Portland Canal (AK/BC): CRFO BCC-02-21 Reference Monument maintenance and surveys (TP 1 - TP 28)	93,891.03 \$
 Other expenditures from April 1, 2020 to March 31, 2021	
2019 JAR printing	- \$ 4,388.00 \$
 Sub-total for 2020-21	<u>1,000,141.95 \$ 833,178.41 \$</u>
Total as of March 31, 2021	<u>29,538,085.20 \$ 29,800,020.33 \$</u>

NOTE: It is recognized that fluctuations in exchange rates are not reflected in the total expenditures by each country.

I hereby certify that the above amount of **29,538,085.20 \$** is an accurate statement of the total amount expended to March 31, 2021 on the part of the United States in the joint maintenance of the International Boundary Line under the Article IV of the Treaty of 1925.



Kyle Hipsley, United States Commissioner

OTTAWA Nov 2, 2022
Place Date

I hereby certify that the above amount of **29,800,020.33 \$** is an accurate statement of the total amount expended to March 31, 2021 on the part of Canada in the joint maintenance of the International Boundary Line under the Article IV of the Treaty of 1925.



Jean Gagnon, Commissioner for Canada

OTTAWA November 2, 2022
Place Date

COMMISSAIRES DE LA CFI

UNITED STATES

Otto H. Tittmann	1904 – 1915
Edward C. Barnard	1915 – 1921
E. Lester Jones	1921 – 1929
James H. Van Wagenen	1929 – 1935
Thomas Riggs	1935 – 1945
John A. Ulinski	1945 – 1953
Samuel L. Golan	1953 – 1961
Edward J. King	1961 – 1969
Richard L. Herman	1969 – 1977
William M. Schreiber	1977 – 1981
Frank R. Whetstone	1981 – 1985
David C. Fischer	1985 – 1991
Allen C. Kolstad	1991 – 1993
Clyde Moore (Acting)	1993 – 1996
Thomas L. Baldini	1996 – 2002
Dennis L. Schornack	2002 – 2007
David L. Bernhardt	2007 – 2008
Kyle K. Hipsley (Acting)	2008 – 2014
Kyle K. Hipsley	2014 –

CANADA

William F. King	1904 – 1916
James J. McArthur	1917 – 1924
John D. Craig	1925 – 1931
Noel J. Ogilvie	1931 – 1947
James M. Wardle	1947 – 1950
J. Leslie Rannie	1950 – 1951
J. Earl R. Ross	1951 – 1957
A. Frederick Lambert	1957 – 1976
Alec C. McEwen	1976 – 1991
Suzanne Jacques	1991 – 1996
Michael O'Sullivan	1996 – 2005
Peter J. Sullivan	2005 – 2017
Jean Gagnon	2017 –

DÉPARTS À LA RETRAITE

Joe Harrietha



Al Arsenault, JT Moore, Commissaire des États-Unis Kyle Hipsley, Joe Harrietha, Commissaire Canadien Jean Gagnon, Mathieu Fortin, Kevin Bagwell and Martin Gingras au diner de retraite, Ottawa.

La Commission de la frontière internationale a accueilli de nombreux arpenteurs-géomètres exceptionnels qui ont passé la majeure partie de leur vie professionnelle sur le terrain, passant de section en section et travaillant sur l'un des aspects les plus importants et les plus difficiles de notre travail: entretenir la frontière. Joe a acquis une connaissance de la frontière qui ne peut s'obtenir qu'en le vivant – « parcourir la frontière, c'est connaître la frontière » et « chaque monument a une histoire », des phrases qu'il connaît que trop bien. Ses

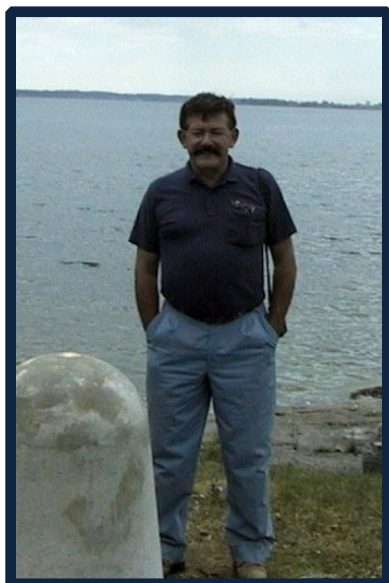
rapports et recherches serviront à la CFI dans les années à venir. Lui seul sait, que les mots et les photos de ses rapports ne résument pas entièrement l'acte de construire, de consigner et d'interagir autant avec les gens et la topographie, qui sont toutes des réalités quotidiennes qu'un arpenteur doit affronter sur le terrain. Se décrivant lui-même comme un « véritable homme de la frontière », Joe a débuté sa carrière en 1991 au sein des Levés géodésiques du Canada et, en 1994, il a accepté un poste à la CFI. Son premier travail d'envergure fut la section du lac des Bois au lac Supérieur où il mena des opérations d'arpentage. Par la suite, grâce à ses nombreux voyages, il a acquis beaucoup d'expérience en tant qu'arpenteur-géomètre, effectuant des levés et des opérations d'entretien le long de la frontière le long du fleuve Saint-Laurent et à travers les Grands Lacs, la ligne ouest, le ruisseau Halls, les sections des hautes terres au Québec, la ligne sud-ouest et sud et les sections à l'est jusqu'à la ligne nord. Sa carrière l'a également amené dans les provinces de l'ouest, où il a arpenté le détroit de Juan de Fuca et a joué un rôle déterminant dans l'enlèvement des empiètements sur la péninsule de Point Robert, Il a également travaillé pendant de nombreuses années le long de la vallée du Fraser. Joe s'est rendu dans certains des endroits les plus extrêmes, alors qu'il menait des projets à travers la chaîne de montagnes des Cascades puis vers le nord, le long de l'Alaska du sud-est et du 141e méridien. Ce n'est pas seulement son travail d'arpentage qui l'a distingué, c'est son sens aigu de la gestion des opérations terrain et sa connaissance de la construction qui lui ont permis de laisser sa marque sur la frontière en construisant des centaines de monuments qui y vivront à jamais.

Joe a pris sa retraite le 14 octobre 2022, après 31 ans de service, dont 27 ans au sein de la CFI.

AVIS DE DÉCÈS

Noël Paquette

23 décembre 1945 – 20 octobre 2022



Notre ami et collègue, M. Noël Paquette, a servi la section canadienne de la Commission de la frontière internationale à titre d'ingénieur de la Commission de 1988 à 2001.

En tant que jeune étudiant, Noël a commencé sa carrière à la CFI en 1967 et de 1970 à 1977, il a été superviseur sur le terrain travaillant sur la West Line. Il a ensuite occupé un poste à la Direction des levés et de la cartographie avant de retourner à la CFI en 1988.

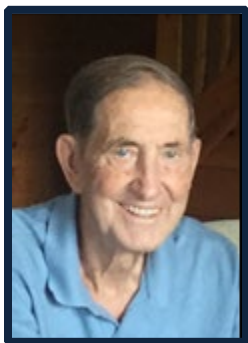
Noël a toujours eu du flair et était un excellent communicateur. Il était là pour faire entrer la CFI dans le 21^e siècle. Il croyait fermement à la technologie et s'efforçait de moderniser le travail fait à la Commission.

Sa moustache en guidon était sa marque de commerce et il a pris sa retraite, encore jeune, à 55 ans. Il a profité de sa longue retraite en gardant le contact avec les amis qu'il s'est fait tout au long de sa carrière. Même à la retraite, il a travaillé conjointement avec son

homologue américain pour étudier l'état de la frontière internationale et a formulé ses recommandations sur les défis futurs. Malheureusement, Noël est décédé le 20 octobre 2022, au côté de l'amour de sa vie.

Winston Smith

21 février 1927 — 3 mars 2022



Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur civil à l'Université du Nouveau-Brunswick en 1948, Winston Smith a immédiatement commencé à travailler pour la Commission de la frontière internationale. Sa carrière s'étendra sur une période de 40 ans. Ses 25 premières années, il a effectué des opérations d'entretien sur tout le long de la frontière internationale et ses rapports terrain illustrent les défis qu'il a endurés ainsi que son leadership au cours d'une période d'innovation : il fût le premier à utiliser des outils tels que la tronçonneuse et le télémètre électronique afin de remplir le mandat de la Commission. Après 1973, Winston a travaillé comme ingénieur canadien à la Commission jusqu'à sa retraite en 1987. Au cours

de sa retraite, Winston n'a pas ralenti et a utilisé son temps pour faire du bénévolat auprès des Scouts, Parkway House, a aidé les personnes âgées avec leurs impôts, a conduit bénévolement les patients atteints de cancer et est demeuré un membre actif de l'église baptiste de la rue Bromley. En 1998, il a reçu la médaille du Gouverneur général pour les bénévoles, en reconnaissance de ses années de bénévolat communautaire. Winston Smith est décédé le 3 mars 2022, à 96 ans.

ATTESTATION

Nous attestons que le présent rapport rend compte fidèlement du travail effectué par les Commissaires pour la période se terminant le 31 décembre 2022 en ce qui a trait à l'entretien de la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique et que les plans et tableaux afférents représentent la vraie position et les coordonnées géodésiques de toutes les bornes déplacées et de toutes les bornes et balises ajoutées au cours de la période, en conformité avec les dispositions de l'article IV du traité conclu entre les États-Unis d'Amérique et Sa Majesté britannique, au nom du Canada, et signé à Washington le 24 février 1925.

Kyle K. Hipsley
Commissaire pour les États-Unis

Jean Gagnon
Commissaire pour Le Canada



ANNEXE A – DÉTAIL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ARPENTAGE

Légende

Type de borne frontière:	MON	Borne-frontière (Signe artificiel servant à marquer la frontière internationale)
	LM	Marque d'alignement (signe artificiel établi entre points frontaliers établis)
	RG	Balise d'alignement (Signe artificiel définissant les points tournants par alignement)
	RM	Borne de référence (Signe artificiel définissant les points tournants par cheminement)
Reconnaissance:	G	Retrouvée en bon état
	F	Retrouvée dans un état acceptable (nécessite des réparations mineures)
	P	Retrouvée en piètre état (nécessite des réparations majeures)
	D	Détruite (la borne a disparu, mais on a retrouvé la trace)
	NR	Non trouvée (aucune trace n'a été retrouvée, ou les recherches étaient insuffisantes)
Établie:	NM	Nouvelle borne construite (à un nouvel endroit)
	R	Renouvelée (au même endroit)
Réparée:	MI	Réparations mineures (fissures réparées/mise d'aplomb/compactage du sol à la base/etc.)
	MA	Réparations majeures (installation d'une nouvelle borne/remplacement total ou partiel de la base/recouvrement de la base/etc.)
Peinte:	MP	Borne peinte
Description:	DU	Description mise à jour
	ND	Nouvelle description (nouvelle borne seulement)
Photo:	P	Photographiée
	NP	Non photographiée
Borne arpentée:	S	Arpentage effectué afin de déterminer les coordonnées de la borne

Rivière Saint-Jean (Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF 170-77	P					P	
RÉF C22-58	F					NP	S
RÉF C27A-40	G					NP	S
RÉF C27-73	G					NP	S
RÉF C28-52	G					NP	S
RÉF C-38-51	G					NP	S
RÉF C39A-75	G					NP	S
RÉF C40-51	P					NP	S
RÉF C40-75	G			MP		P	S
RÉF C41-51	G					NP	S
RÉF C42-75	G					NP	S
RÉF C43-75	G					NP	S
RÉF C44A-75	G					NP	S
RÉF C44	G					NP	S
RÉF C45-75	G					NP	S

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Rivière Saint-Jean
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF C45A-75	G					NP	S
RÉF C46	F					NP	S
RÉF C47	G					NP	S
RÉF C48	F					NP	S
RÉF C49-75	G					NP	S
RÉF C49	P					NP	S
RÉF C49A-75	G					NP	S
RÉF C50-51	G					NP	S
RÉF C51-75	G					NP	S
RÉF C52	G					NP	S
RÉF C53	G					NP	S
RÉF C54A-75	G					NP	S
RÉF C54	G					NP	S
RÉF C55-75	F					NP	S
RÉF C56A-75	G					NP	S
RÉF C59-51	P					NP	S
RÉF C60-75	G					NP	S
RÉF C61A-75	G					NP	S
RÉF C62-75	G					NP	S
RÉF C62	G					NP	S
RÉF C63-75	G					NP	S
RÉF C64	G					NP	S
RÉF C64-76	G					NP	S
RÉF C66A-75	G					NP	S
RÉF C67	G					NP	S
RÉF C67A-75	G					NP	S
RÉF C68	G					NP	S
RÉF C68A-75	D					P	
RÉF C68B-76	G					NP	S
RÉF C69	G					NP	S
RÉF C69A-76	G					NP	S
SITE RÉF C70	G					NP	S
RÉF C70-75	G					NP	S
RÉF C70A-76	G					NP	S
RÉF C71-76	G					NP	S
RÉF C72A-76	G					NP	S
RÉF C72	G					NP	S
RÉF C73	G					NP	S
RÉF C74	NR					NP	
RÉF C75	G					NP	
RÉF C76A-51	G					P	
RÉF C76	D					P	
RÉF C77	F					P	
RÉF C78A-76	G					P	
RÉF C78	G					P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Rivière Saint-Jean
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF C79	G					P	S
RÉF C79A-76	G					P	
RÉF C80	G					P	
RÉF C80-76	P					P	
RÉF C81	G					P	S
RÉF C81A-76	G					P	
SITE RÉF C82	NR					NP	
RÉF C82-76	NR					NP	
RÉF C-83-51	NR					NP	
SITE RÉF C83	NR					NP	
RÉF C84-76	NR					NP	
RÉF C85A-39	NR					NP	
RÉF C-85-51	NR					NP	
RÉF C-86-76	G					P	S
RÉF C-86-76	G					NP	S
RÉF C87	G					P	
RÉF C87-76	G					NP	
RÉF C88-52	G					P	S
RÉF C88	G					P	
RÉF C89	G					P	
RÉF C90-76	G					P	
RÉF C90	G					P	
RÉF C91-77	NR					NP	
RÉF C91	G					P	
SITE RÉF C92	NR					NP	
RÉF C92-77	G					NP	S
RÉF 157	D					P	
RÉF C92A-51	NR					NP	
RÉF C93-77	G					NP	S
RÉF C94A-77	G					NP	S
RÉF C94	G					NP	S
RÉF C94B-77	G					NP	S
RÉF C95	G					NP	S
RÉF C96	P					NP	S
RÉF C96-77	F					NP	S
SITE RÉF C97	NR					NP	
RÉF C98	G					NP	S
RÉF C99	F					NP	S
RÉF C100-51	G					NP	S
RÉF C101	G					NP	S
RÉF C102-77	G					NP	S
SITE RÉF C103	NR					NP	
RÉF C103-77	F					NP	S
RÉF C104-77	G					NP	S
RÉF C105-77	G					NP	S

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Rivière Saint-Jean
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF C106-77(mark1)	G					NP	S

Rivière Saint-François
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF 175A-77	NR					NP	
RÉF 175	NR					NP	
RÉF C107	G					NP	S
RÉF S116	G					NP	S

Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 322.4	G					P	S
BORNE 322.5	G					P	S
BORNE 322.6	G					P	S
BORNE 322.7	G					P	S
BORNE 322.8	G					P	S
BORNE 322.9	G					P	S
BORNE 322.10	G					P	S
BORNE 322.11	G					P	S
BORNE 322.12	G					P	S
BORNE 322.13	G					P	S
BORNE 322.14	G					P	S
BORNE 322.15	G					P	S
BORNE 322.16	G					P	S
BORNE 322.17	G					P	S
BORNE 322.18	G					P	S
BORNE 322.19	G					P	S
BORNE 322.20	G					P	S
BORNE 322.21	G					P	S
BORNE 322.22	G					P	S
BORNE 322.23	G					P	S
BORNE 322.24	G					P	S
BORNE 322.25	G					P	S
BORNE 323	G					P	S
BORNE 323.1	G					P	S

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 323.2	G					P	S
BORNE 323.3	G					P	S
BORNE 323.4	G					P	S
BORNE 357.4	F					NP	
BORNE 358.5	G					NP	
BORNE 358.6	G					NP	
BORNE 358.7	G	R				P	S
BORNE 358.8	G		MI			P	
BORNE 358.9	G		MI			P	
BORNE 359.1	G		MI			P	
BORNE 362.7	G					P	
BORNE 362.8	G					P	
BORNE 362.9	P					P	
BORNE 373.7	G	R				P	
BORNE 393.16	G					P	S
BORNE 394	G					P	S
BORNE 394.1	G					P	S
BORNE 394.2	G					P	S
BORNE 394.3	G					P	S
BORNE 394.4	G					P	S
BORNE 394.5	G					P	S
BORNE 394.6	G					P	S
BORNE 394.7	G					P	S
BORNE 394.8	G					P	S
BORNE 394.9	G					P	S
BORNE 394.10	G					P	S
BORNE 394.11	G					P	S
BORNE 394.12	G					P	S
BORNE 394.13	G					P	S
BORNE 395	G					P	S
BORNE 395.1	G					P	S
BORNE 395.2	G					P	S
BORNE 395.3	G					P	S
BORNE 395.4	G					P	S
BORNE 395.5	G					P	S
BORNE 395.6	G					P	S
BORNE 395.7	G					P	S
BORNE 395.8	G					P	S
BORNE 395.9	G					P	S
BORNE 395.10	G					P	S
BORNE 395.11	G					P	S
BORNE 395.12	G					P	S
BORNE 395.13	G					P	S
BORNE 395.14	G					P	S
BORNE 395.15	G					P	S

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 396	P					P	S
BORNE 396.1	G					P	S
BORNE 396.2	G					P	S
BORNE 396.3	G					P	S
BORNE 396.4	G					P	S
BORNE 396.5	G					P	S
BORNE 396.6	G					P	S
BORNE 396.7	G					P	S
BORNE 396.8	G					P	S
BORNE 396.9	G					P	S
BORNE 396.10	G					NP	S
BORNE 396.11	G					P	S
BORNE 396.12	G					P	S
BORNE 396.13	G					P	S
BORNE 396.14	G					P	S
BORNE 396.15	G					P	S
BORNE 396.16	G					P	S
BORNE 398.13	G					NP	S
BORNE 399	G					NP	S
BORNE 399.1	G					P	S
BORNE 399.2	G					P	S
BORNE 399.3	G					P	S
BORNE 399.4	G					P	S
BORNE 399.5	G					P	S
BORNE 399.6	G					P	S
BORNE 399.7	G					P	S
BORNE 399.8	G					P	S
BORNE 399.9	G					P	S
BORNE 399.10	G					P	S
BORNE 399.11	G					P	S
BORNE 399.12	G					P	S
BORNE 400	G					NP	S
BORNE 400.1	G					P	S
BORNE 400.2	G					P	S
BORNE 400.3	G					NP	S
BORNE 400.4	G					NP	S
BORNE 400.5	G					P	S
BORNE 400.6	G					P	S
BORNE 400.7	G					P	S
BORNE 400.8	G					P	S
BORNE 400.9	G					P	S
BORNE 400.10	G					P	S
BORNE 400.11	G					P	S
BORNE 400.12	G					P	S
BORNE 400.13	G					P	S

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 400.14	G					P	S

**Hautes terres, section S.-O.
(New Hampshire/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 477.15	D					NP	
BORNE 477.25	NR					NP	
BORNE 477.28	NR					NP	
BORNE 480.18	G					P	
BORNE 480.19	F					P	
BORNE 480.20	G					P	
BORNE 480.21	G					P	
BORNE 481	P					P	
BORNE 481.1	G					P	
BORNE 481.2	G					P	
BORNE 481.3	G					P	
BORNE 481.4	F					P	
BORNE 481.5	F					P	
BORNE 481.6	NR					NP	
BORNE 481.7	G					P	
BORNE 481.8	G					P	
BORNE 481.9	D					P	
BORNE 481.10	G					P	
BORNE 481.11	G					P	
BORNE 481.12	G					P	
BORNE 481.13	G					P	
BORNE 481.14	G					P	
BORNE 481.15	G					P	
BORNE 481.16	G					P	
BORNE 481.17	G					P	
BORNE 481.18	G					P	
BORNE 481.19	P					P	
BORNE 481.20	G					P	
BORNE 481.21	F					P	
BORNE 481.22	G					P	
BORNE 481.23	G					P	
BORNE 481.24	G					P	
BORNE 481.25	G					P	
BORNE 481.26	G					P	
BORNE 481.27	G					P	
BORNE 481.28	G					P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Hautes terres, section S.-O.
(New Hampshire/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 481.29	G					P	
BORNE 481.30	G					P	
BORNE 481.31	G					P	
BORNE 481.32	G					P	
BORNE 481.33	F					P	
BORNE 481.34	G					P	
BORNE 481.35	G					P	
BORNE 482	G					P	
BORNE 482.1	F					P	
BORNE 482.2	G					P	
BORNE 482.3	G					P	
BORNE 482.4	G					P	
BORNE 482.5	G					P	
BORNE 482.6	G					P	
BORNE 482.7	G					P	
BORNE 482.8	G					P	
BORNE 482.9	G					P	
BORNE 482.10	G					P	
BORNE 482.11	G					P	
BORNE 482.12	G					P	
BORNE 482.13	G					P	
BORNE 482.14	G					P	
BORNE 482.15	G					P	
BORNE 482.16	G					P	
BORNE 482.17	G					P	
BORNE 484 (WEST POST)	G					P	
BORNE 484A	G					P	S
BORNE 484.1	G					P	S
BORNE 484.2	G					P	S
BORNE 484.3	G					P	S
BORNE 484.4	G					P	S
BORNE 484.5	G					P	S
BORNE 484.6	G					P	S
BORNE 484.7	G	R				P	S
BORNE 484.8	G					P	S
BORNE 484.9	G					P	S
BORNE 484.10	G					P	S
BORNE 484.11	G					P	S
BORNE 484.12	G					P	S
BORNE 484.13	G					P	S
BORNE 484.14	G					P	S
BORNE 484.15	G					P	S
BORNE 484.16	G					P	S
BORNE 484.17	G					P	S
BORNE 484.18	G					P	S

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Hautes terres, section S.-O.
(New Hampshire/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 484.19	G					P	S
BORNE 484.20	G					P	S
BORNE 484.21	G					P	S
BORNE 484.22	G					P	S
BORNE 484.23	G					P	S
BORNE 484.24	G					P	S
BORNE 484.25	G					P	S
BORNE 484.26	G					P	S
BORNE 484.27	P					P	S
BORNE 484.28	G					P	S
BORNE 484.29	G					P	S
BORNE 484.30	G					P	S
BORNE 484.31	G					P	S
BORNE 484.32	G	R				P	S
BORNE 484.33	F					P	S
BORNE 484.34	G					P	S
BORNE 484.35	G					P	S
BORNE 484.36	G					P	S
BORNE 484.37	F					P	S
BORNE 484.38	G					P	S
BORNE 484.39	G					P	S
BORNE 484.40	G					P	S
BORNE 484.41	G					P	S
BORNE 484.42	G					P	S
BORNE 484.43	G					P	S
BORNE 484.44	G					NP	S
BORNE 484.45	G					P	S
BORNE 484.46	G					P	S
BORNE 484.47	F					P	S
BORNE 484.48	F					P	S
BORNE 484.49	G					P	S
BORNE 484.50	G					NP	S
BORNE 484.51	G					P	S
BORNE 484.52	G					P	S
BORNE 484.53	G					P	S
BORNE 484.54	F					P	S
BORNE 484.55	G					P	S
BORNE 484.56	G					P	S
BORNE 484.57	G					P	S
BORNE 484.58	G					P	S
BORNE 484.59	G					NP	
BORNE 493	P					P	
BORNE 493.1	G					P	
BORNE 493.2	G					P	
BORNE 493.3	G					P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Hautes terres, section S.-O.
(New Hampshire/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 493.4	G					P	
BORNE 493.5	G					P	
BORNE 493.6	D					NP	
BORNE 493.7	F					P	
BORNE 493.8	G					P	
BORNE 493.9	P					P	
BORNE 493.10	G					P	
BORNE 493.11	NR					NP	
BORNE 494	F					P	
BORNE 494.1	G					P	
BORNE 494.2	D					P	
BORNE 494.3	G					P	
BORNE 494.4	G					P	
BORNE 494.5	D					P	
BORNE 494.6	P					P	
BORNE 494.7	G					P	
BORNE 494.8	G					P	
BORNE 494.9	G					P	
BORNE 494.10	G					P	
BORNE 494.11	G					P	
BORNE 494.12	G					P	
BORNE 495	G					P	
BORNE 502	F					P	
BORNE 502.1	NR					NP	
BORNE 502.2	G					P	
BORNE 502.3	NR					NP	
BORNE 502.4	P					P	
BORNE 502.5	P					P	
BORNE 502.6	F					P	
BORNE 502.7	G					P	
BORNE 502.8	G					P	
BORNE 502.9	D					P	
BORNE 502.10	G					P	
BORNE 502.11	NR					NP	
BORNE 502.12	P					P	
BORNE 502.13	NR					NP	
BORNE 502.14	F					P	
BORNE 502.15	G					P	
BORNE 502.16	G					P	
BORNE 502.17	NR					NP	
BORNE 502.18	D					P	
BORNE 503	G					P	
BORNE 503.1	P					P	
BORNE 503.2	G					P	
BORNE 503.3	D					P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Hautes terres, section S.-O.
(New Hampshire/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 503.4	G					P	
BORNE 503.5	P					P	
BORNE 503.6	G					P	
BORNE 503.7	G					P	
BORNE 503.8	G					P	
BORNE 503.9	D					P	
BORNE 503.10	D					P	
BORNE 503.11	P					P	
BORNE 503.12	G					P	
BORNE 503.13	D					P	
BORNE 503.14	P					P	
BORNE 503.15	D					P	
BORNE 503.16	D					P	
BORNE 504	F					P	
BORNE 504.1	NR					NP	
BORNE 504.2	G					P	
BORNE 504.3	G					P	
BORNE 504.4	G					P	
BORNE 504.5	P					P	
BORNE 504.6	G					P	
BORNE 504.7	F					P	
BORNE 505	G					P	
BORNE 505.1	G					P	
BORNE 506	G					P	
BORNE 506.1	G					P	
BORNE 506.2	G					P	
BORNE 506.3	G					P	
BORNE 507	G					P	

**Rivière Hall
(New Hampshire/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF 508	G					NP	
RÉF 509	P					P	
RÉF 510	P					P	
RÉF 510-1-98	P					P	
RÉF 510-2	G					P	
RÉF 510-3	G					P	
RÉF 510-4	G					P	
RÉF 510-5	G					P	
RÉF 510-6	G					P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Rivière Hall
(New Hampshire/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF 510-7	F					P	
RÉF 510-8	G					P	
RÉF 510-9	D					P	
RÉF 510-10	P					P	
RÉF 510-11	G					P	
RÉF 510-12	G					P	
RÉF 510-13	G					P	
RÉF 510-14	P					P	
RÉF 510-15	G					P	
RÉF 510-16	G					P	
RÉF 510-17	G					P	
RÉF 510-18	F					P	
RÉF 510-19	G					P	
RÉF 510-20	G					P	
RÉF 510-21	F					P	
RÉF 510-22	F					P	
RÉF 510-23	G					P	
RÉF 510-24	G					P	
RÉF 510-25	G					P	
RÉF 510-26-98	NR					NP	
SITE RÉF 510-27-49	NR					NP	
RÉF 511-98	F					P	
RÉF 511-1	G					P	
RÉF 511-2-39	G					P	
RÉF 511-3	G					P	
RÉF 511-4	G					P	
RÉF 511-5-71	G					P	
RÉF 511-6-39	G					P	
RÉF 511-7	G					P	
RÉF 511-8-98	G					P	
RÉF 511-9	G					P	
RÉF 511-10	G					P	
RÉF 511-11	G					P	
RÉF 511-12-49	NR					NP	
RÉF 511-13	G					P	
RÉF 511-14-98	NR					NP	
RÉF 511-15	G					P	
RÉF 512	P					P	
RÉF 511-16-54	NR					NP	
RÉF 512-1-71	G					P	
RÉF 512-2	G					P	
RÉF 512-3	G					P	
RÉF 512-4-98	G					P	
SITE RÉF 512-4	NR					NP	
SITE RÉF 512-5	NR					NP	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Rivière Hall
(New Hampshire/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF 512-6	F					P	
RÉF 517	G					P	

Ligne Ouest (QC/VT)
(New Hampshire, Vermont/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 518	G					P	
BORNE 518A	G					P	
BORNE 519AA	G					P	
BORNE 519A2	G					P	
BORNE 519A3	G					P	
BORNE 519A4	G					P	
BORNE 520	G					P	
BORNE 520A	G					P	
BORNE 521	G					P	
BORNE 521A	G					P	
BORNE 522	G					P	
BORNE 522A	G					P	
BORNE 522A1	G					P	
BORNE 522A3	G					P	
BORNE 523	G					P	
BORNE 523A	G					P	
BORNE 524	G					P	
BORNE 525	G					P	
BORNE 525A	G		MI			P	
BORNE 527A	G					P	
BORNE 527A2	G					P	
BORNE 528	G					P	
BORNE 529	G					P	
BORNE 530	G					P	
BORNE 531	G					P	
BORNE 531A	G					P	S
BORNE 531B	G	R		MP		P	S
BORNE 532	G					P	S
BORNE 533	G					P	
BORNE 535C1	G					P	
BORNE 535D	G	R				P	
BORNE 535E	G					P	
BORNE 535F	G					P	
BORNE 536	G					P	
BORNE 537	G					NP	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Ligne Ouest (QC/VT)
(New Hampshire, Vermont/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 538	G					P	
BORNE 538A	G					P	
BORNE 538B	G					P	
BORNE 538C	G		MI			P	
BORNE 539	G					P	
BORNE 539A	G					P	
BORNE 540	G					P	
BORNE 540A	F					P	
BORNE 541	F					P	
BORNE 543	F					P	
BORNE 544	G					P	
BORNE 544A	F					P	
BORNE 544B	G					P	
BORNE 545	G					P	
BORNE 545A	G					P	
BORNE 546	G					P	
BORNE 546A	G	R				P	
BORNE 547	G					P	
BORNE 548	G					P	
BORNE 548A	G					P	
BORNE 548B	G					NP	
BORNE 549	G			MP		P	S
BORNE 549A	G	R		MP		P	S
BORNE 550	G			MP		P	S
BORNE 551	G	R		MP		P	S
BORNE 551A-35	G					P	S
BORNE 551A1	G					NP	
BORNE 551A2	G					NP	
BORNE 551A3	G					NP	
BORNE 551B	F					P	
BORNE 552A	G					P	
BORNE 553-00	G					P	
BORNE 553A	G					P	
BORNE 554A	G					P	S
BORNE 555	G	R				P	S
BORNE 555A	G					P	S
BORNE 555B	G					P	
BORNE 556A	G					P	
BORNE 557	G					P	
BORNE 557A	G					P	
BORNE 558	G					P	
BORNE 558A	G					P	
BORNE 558B	G					P	
BORNE 582	F					P	
BORNE 582A	G					P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Ligne Ouest (QC/VT)
(New Hampshire, Vermont/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 599	P					P	
BORNE 599A	G					P	

Ligne Ouest (QC/NY)
(New York/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 660	G					P	
BORNE 699AA	G					NP	
BORNE 699A	G					NP	
BORNE 700	G					P	
BORNE 701	G					P	
BORNE 702	G					P	
BORNE 703	G					P	
BORNE 704 AND 705	G					P	
BORNE 706	G					P	
BORNE 706A	G					P	
BORNE 707	G					P	
BORNE 708	G					P	
BORNE 709	F					P	
BORNE 710	G					P	
BORNE 711	G					P	
BORNE 712	P					P	
BORNE 713	G					P	
BORNE 717	P					P	
BORNE 718	P					P	
BORNE 719	G					P	
BORNE 720	P					P	
BORNE 721	P					P	
BORNE 722	F					P	
BORNE 722A	G					P	
BORNE 723	G					P	
BORNE 724	G					P	
BORNE 725	G					P	
BORNE 726	G					P	
BORNE 726A	G					P	
BORNE 727	G					P	
BORNE 727A	G					P	
BORNE 728	G					P	
BORNE 729	G					P	
BORNE 730	G					P	
BORNE 731	G					P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Ligne Ouest (QC/NY)
(New York/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 732	G					P	
BORNE 733A	G					P	
BORNE 734-76	G					P	
BORNE 735	G					P	
BORNE 736	G					P	
BORNE 737	G					P	
BORNE 738	G					P	
BORNE 739	P					P	
BORNE 740	F					P	
BORNE 741	P					P	
BORNE 742	G					P	
BORNE 743	P					P	
BORNE 744	G					P	
BORNE 745	G					P	
BORNE 746	G					P	
BORNE 747	G					P	
BORNE 748	G					P	
BORNE 749	G					P	
BORNE 750	P					P	
BORNE 751	P					P	
BORNE 751A	G					P	
BORNE 752	G					P	
BORNE 753	G					P	
BORNE 754A	G					P	
BORNE 755	G					P	S
BORNE 755A	G					NP	S
BORNE 756	G					NP	

Lac Érié, rivières Détroit et Saint Clair
(Michigan/Ontario)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF 1-01	NR					NP	
RÉF 2-01	G					NP	
PC BARPOINT	NR					NP	
BORNE 1	NR					NP	
BORNE 2	NR					NP	
BORNE 3	NR					NP	
BORNE 3A	NR					NP	
RÉF 3-01	NR					NP	
BORNE 4A	NR					NP	
BORNE 4	NR					NP	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Lac Érié, rivières Détroit et Saint Clair
(Michigan/Ontario)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF 4-42	G			MP		P	
RÉF 5-42	NR					NP	
RÉF 6-66	NR					NP	
RÉF 7-01	G					P	
PC DET1	G					P	
RÉF 8-01	G					P	
RÉF 8-ECC	NR					NP	
RÉF 9-42	G					P	
PONT WEST	NR					NP	
PONT EAST	NR					NP	
RÉF 10-01	F					P	
RÉF 11-42	F			MP		P	
RÉF 12-42	G			MP		P	
RÉF 13	NR					NP	
RÉF 13-01	G					P	
RÉF 15	G			MP		P	
PC 15-ECC1	NR					NP	
PC 15-ECC2	NR					NP	
RÉF 14	NR					NP	
RÉF 14-00	G					P	
BORNE 15A	NR					NP	
BORNE 15B	NR					NP	
PC 15B-REF1	NR					NP	
PC 15B-REF2	NR					NP	
RÉF 16-81	NR					NP	
RÉF 17-65	NR					NP	
RÉF 18-81	NR					NP	
RÉF 19-81	NR					NP	
RÉF 20-81	NR					NP	
RÉF 21-81	NR					NP	
RÉF 22-81	G					P	
RÉF 23-81	G					P	
RÉF 24-2005	G					P	
RÉF 25-2005	G			MP		P	
RÉF 26-42	G					NP	
RÉF 27-81	G			MP		P	
RÉF 28-2005	G					P	
RÉF 29-42	G			MP		P	
RÉF 30-2005	G					P	
RÉF 31-44	G					P	
RÉF 32-42	G			MP		P	
RÉF 33-82	F			MP		P	
RÉF 34-42	G			MP		P	
RÉF 35-42	G			MP		P	
RÉF 36-81	G			MP		P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**Lac Érié, rivières Détroit et Saint Clair
(Michigan/Ontario)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RÉF 37-42	G			MP		P	
RÉF 38-2005	G					P	
RÉF 39-42	G			MP		P	
RÉF 40-42	G			MP		P	
RÉF 41-42	F			MP		P	
RÉF 42	F			MP		P	
RÉF 43-42	G			MP		P	
RÉF 44-42	G			MP		P	
RÉF 45-42	G			MP		P	
RÉF 46-42	G			MP		P	
RÉF 47-82	G	NM		MP		P	
RÉF 48-42	G			MP		P	
RÉF 49-42	G			MP		P	
RÉF 50-42	NR					NP	
PC 16TH ST	G					P	
RÉF 51-82	G	NM		MP		P	
PONT SOUTH	NR					NP	
RÉF 52-42	G			MP		P	
PONT NORTH	NR					NP	
RÉF 53-82	G			MP		P	
RÉF 54-82	G			MP		P	
RÉF 55ECC2	NR					NP	
RÉF 55ECC	NR					NP	
RÉF 55	G					P	
PA 1	NR					NP	
PA 2	NR					NP	
PONT SOUTH	NR					NP	
PA 3	NR					NP	
PONT NORTH	NR					NP	
PA 4	NR					NP	
RÉF 56-2005	G					P	
RÉF FLAG-ECC	G		MI			P	
RÉF 58-42	NR					NP	
RÉF 57-42	F					P	

**Méridien et 49e parallèle (MB/MN)
(Minnesota/Manitoba)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 895B	G					NP	S
BORNE 895C	G					NP	S
BORNE 896	G					NP	S

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

Méridien et 49e parallèle (MB/MN)
(Minnesota/Manitoba)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 900	G					NP	S
BORNE 900A	G					NP	S
BORNE 901	G					NP	S

49e parallèle (MB/ND)
(North Dakota/Manitoba)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 741	G					NP	S
BORNE 751	G					NP	S
BORNE 753A	G			MP		NP	
BORNE 754	G			MP		NP	
BORNE 762	G					NP	S
BORNE 765	G			MP		NP	
BORNE 765A-66	G			MP		NP	
BORNE 773	G					NP	S
BORNE 773A	G					NP	S
BORNE 774	G			MP		NP	S
BORNE 774A	G	R		MP		NP	S
BORNE 775	G			MP		NP	S
BORNE 775A	G	R		MP		NP	S
BORNE 776	G			MP		NP	S
BORNE 777	G					NP	
BORNE 778	G			MP		NP	S
BORNE 778A	G	R		MP		NP	S
BORNE 779	G			MP		NP	S
BORNE 779AA	G	R		MP		NP	S
BORNE 779A	G			MP		NP	S
BORNE 779B	G			MP		NP	S
BORNE 780	G			MP		NP	S
BORNE 780A	G	R		MP		NP	S
BORNE 781	G			MP		NP	S
BORNE 781A	G			MP		NP	S
BORNE 782	G			MP		NP	S
BORNE 783	G			MP		NP	S
BORNE 783A	G	R		MP		NP	S
BORNE 784	G			MP		NP	S
BORNE 784A	G					NP	S
BORNE 785	G					NP	S
BORNE 788	G					NP	S
BORNE 788A	G					NP	S
BORNE 788B	G					NP	S

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

49e parallèle (MB/ND)
(North Dakota/Manitoba)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 788C	G					NP	S
BORNE 789	G					NP	S
BORNE 789A	G					NP	S
BORNE 790	G					NP	S
BORNE 795	G					NP	S
BORNE 795A	G					NP	
BORNE 796	G					NP	

49e parallèle (AB-SK-MB/MT-ND)
(North Dakota/Saskatchewan)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 638	G					NP	S
BORNE 646	G					NP	S

49e parallèle (Rivière Similkameen à la rivière West Kootenay)
(Washington/Colombie-Britannique)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 117-56	G					P	
BORNE 117A	G					P	
None	G					P	
BORNE 117B	P					P	
None	G					P	

49e parallèle (Vallée du Columbia à la rivière Similkameen)
(Washington/Colombie-Britannique)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 43	G			MP		P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

49e parallèle (Pacifique à la vallée du Columbia)
(Washington/Colombie-Britannique)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 0	G					P	
BORNE 1	G					P	
BORNE 1A	G			MP		P	
BORNE 1B	G			MP		P	
BORNE 2	G		MI	MP		P	
BORNE 2A-00	G			MP		P	
BORNE 2B	G			MP		P	
BORNE 3	G			MP		P	S
BORNE 3AA1	G	NM			ND	P	S
BORNE 3AA	G	NM			ND	P	S
BORNE 3A	G			MP		P	S
BORNE 3B	G			MP		P	S
BORNE 4	G			MP		P	S
BORNE 5	G			MP		P	
BORNE 5A	G			MP		P	
BORNE 5B	G			MP		P	
BORNE 5B1	G			MP		P	
BORNE 5D	G			MP		P	
BORNE 5G	G			MP		P	
BORNE 5X	G					P	
BORNE 5D1	G			MP		P	
BORNE 5E-2009	G			MP		P	
BORNE 5F-92	G			MP		P	
BORNE 6	G			MP		P	
BORNE 7	G			MP		P	
BORNE 7A	G			MP		P	
BORNE 8	G			MP		P	
BORNE 8A	G			MP		P	
BORNE 9	G			MP		P	
BORNE 9A	G			MP		P	
BORNE 10	G			MP		P	
BORNE 11	G			MP		P	
BORNE 12	G			MP		P	
BORNE 12A	G			MP		P	
BORNE 13	G			MP		P	
BORNE 13A	G			MP		P	
BORNE 14	G			MP		P	
BORNE 15	G			MP		P	
BORNE 15A	G			MP		P	
BORNE 16	G			MP		P	
BORNE 17	G			MP		P	
BORNE 18	G			MP		P	
BORNE 18A	G			MP		P	
BORNE 19	G			MP		P	
BORNE 19AA	G			MP		P	

Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2022

**49e parallèle (Pacifique à la vallée du Columbia)
(Washington/Colombie-Britannique)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
BORNE 19A	G			MP		P	
BORNE 19C	G			MP		P	
BORNE 20	G			MP		P	
BORNE 20A	G			MP		P	
BORNE 20B	G			MP		P	
BORNE 21	G			MP		P	
BORNE 22	G			MP		P	
BORNE 22A	G			MP		P	
BORNE 23	G			MP		P	
BORNE 23A	G			MP		P	
BORNE 24	G			MP		P	
BORNE 24A	G			MP		P	
BORNE 25	G			MP		P	
BORNE 25A	G			MP		P	
BORNE 25B	G			MP		P	
BORNE 26	G			MP		P	
BORNE 27	G			MP		P	
BORNE 28	G			MP		P	
BORNE 28A	G		MI	MP		P	S
BORNE 29	G			MP		P	
BORNE 29A	G					NP	
BORNE 30	G					NP	
BORNE 30AAA	G					NP	
BORNE 30AA	G					P	
BORNE 30A	G					P	
BORNE 31AA	G			MP		P	
BORNE 31C	G			MP		NP	
BORNE 32	G			MP		P	
BORNE 32A	G			MP		P	
BORNE 33	G			MP		P	
BORNE 34	G			MP		P	
BORNE 35	G			MP		P	
BORNE 36	F			MP		P	
BORNE 36A	G			MP		P	
BORNE 37	G			MP		P	
BORNE 37A	G			MP		P	
BORNE 38	G			MP		P	

ANNEXE B – RÉSUMÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ARPENTAGE

Rivière Saint-Jean

(Maine/Nouveau-Brunswick)

Bornes de référence retrouvées	93
Bornes de référence non retrouvées	8
Bornes de référence peintes	1
Bornes de référence arpentées	73

Rivière Saint-François

(Maine/Nouveau-Brunswick)

Bornes de référence retrouvées	2
Bornes de référence non retrouvées	2
Bornes de référence arpentées	2

Hautes terres, section N.-E.

(Maine/Québec)

Bornes retrouvées	115
Bornes réparées ou rétablies	5
Bornes arpentées	105

Hautes terres, section S.-O.

(New Hampshire/Québec)

Bornes retrouvées	189
Bornes non retrouvées	10
Bornes réparées ou rétablies	2
Bornes arpentées	59

Rivière Hall

(New Hampshire/Québec)

Bornes de référence retrouvées	49
Bornes de référence non retrouvées	4

Ligne Ouest (QC/VT)

(New Hampshire, Vermont/Québec)

Bornes retrouvées	82
Bornes réparées ou rétablies	8
Bornes peintes	5
Bornes arpentées	11

Ligne Ouest (QC/NY)

(New York/Québec)

Bornes retrouvées	62
Bornes arpentées	2

Lac Érié, rivières Détroit et Saint Clair

(Michigan/Ontario)

Bornes non retrouvées	8
Bornes de référence retrouvées	47
Bornes de référence non retrouvées	17
Bornes de référence établies	2
Bornes de référence réparées ou rétablies	1
Bornes de référence peintes	28

Méridien et 49e parallèle (MB/MN)

(Minnesota/Manitoba)

Bornes retrouvées	6
Bornes arpentées	6

49e parallèle (MB/ND)

(North Dakota/Manitoba)

Bornes retrouvées	41
Bornes réparées ou rétablies	6
Bornes peintes	23
Bornes arpentées	34

49e parallèle (AB-SK-MB/MT-ND)

(North Dakota/Saskatchewan)

Bornes retrouvées	2
Bornes arpentées	2

49e parallèle (Rivière Similkameen à la rivière West Kootenay)

(Washington/Colombie-Britannique)

Bornes retrouvées	3
Bornes photographiées	3
Bornes de référence retrouvées	2

49e parallèle (Vallée du Columbia à la rivière Similkameen)

(Washington/Colombie-Britannique)

Bornes retrouvées	1
Bornes peintes	1

49e parallèle (Pacifique à la vallée du Columbia)

(Washington/Colombie-Britannique)

Bornes retrouvées	82
Bornes établies	2
Bornes réparées ou rétablies	2
Bornes peintes	72
Bornes arpentées	7

Dégagement de l'éclaircie (Total: 166.5 km / 103.5 mi)

Section 8 – Hautes Terres, section N.E. (MON 314 à MON 405) (ME/QC): L'éclaircie entre le Maine et le Québec a été déboisée sur toute la longueur de la section, soit 125.5 km (77.8mi).

Section 24 – 49e parallèle de la vallée du Columbia à Similkameen (100m à l'ouest du MON 44A au Mon 59) (WA/BC): Un segment de la section a été déboisé sur une longueur de 41.3km (25.7mi) dans la chaîne de montagnes des Cascades entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique.

ANNEXE C – BORNES IMPLANTÉES

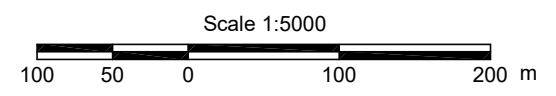


**BOUNDARY MONUMENT ESTABLISHED
BORNE FRONTIÈRE POSÉE**

**MON 3AA
MON 3AA1**

IBC SECTION SECTION CFI
49th Parallel (Pacific to Columbia Valley)
49e Parallèle (Pacifique à la Columbia Valley)

LOCATION LOCALISATION
Tsawwassen, BC
Point Roberts, WA



LEGEND LÉGENDE

- | | | |
|----------------------------|---|--------------------------|
| Newly established monument | □ | Nouvelle borne posée |
| Existing monument | ■ | Borne existante |
| International Boundary | — | Frontière internationale |

Distances shown are horizontal at general ground level and are expressed in metres and decimals thereof (except when shown otherwise). Geodetic azimuths are shown. All angles and distances are derived from GPS observations, NAD83, Epoch 2010.0.

Les distances apparaissant sur ce plan sont horizontales, réduites au niveau moyen du terrain et sont exprimées en mètres et décimales du mètre (sauf si indiqué autrement). Les azimuts géodésiques sont présentés. Les angles et les distances sont dérivés d'observations GPS, NAD83, Époque 2010.0.

NOTES NOTES

- MON 3 - Found and accepted as original evidence
Trouvée et acceptée comme indice probant
- MON 3AA - Set obelisk
Obélisque implanté
- MON 3AA1 - Set obelisk
Obélisque implanté
- MON 4 - Found and accepted as original evidence
Trouvée et acceptée comme indice probant

**PRELIMINARY GEOGRAPHIC COORDINATES
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES PRÉLIMINAIRES**

MON 3AA : N 49° 00' 07.484" W 123° 02' 51.457"
MON 3AA1 : N 49° 00' 07.492" W 123° 02' 32.876"

MONUMENTED & SURVEYED BY ARPENTÉE & BORNÉE PAR

Etienne Michaud, a.g., Q.L.S.
Canadian Section Section canadienne

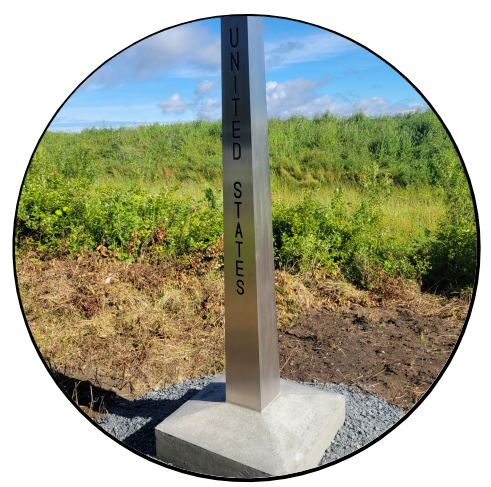
DATE OF SURVEY DATE DE L'ARPENTAGE
June 2022 Juin 2022



**INTERNATIONAL BOUNDARY COMMISSION
COMMISSION DE LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE**



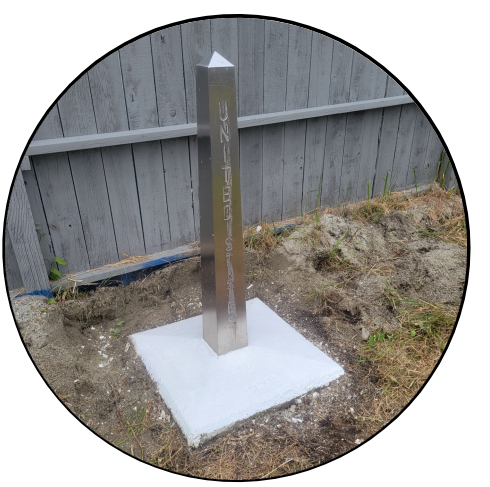
MON 3



MON 3AA



MON 3AA1



MON 4